

# AÉROPORT CHARLES-DE-GAULLE

Valeur : 0,60 F

Couleurs : olive, améthyste

50 timbres à la feuille



Gravé en taille-douce  
par Pierre FORGET  
d'après des études  
de Paul LENGELLÉ

Format horizontal 36 × 22  
(dentelé 13)

## VENTE

anticipée, le 16 mars 1974 à Paris;

générale, le 18 mars 1974.

Roissy-en-France est un village dont le nom sera bientôt prononcé avec tous les accents de la Terre, car la plaine qui s'ouvre à une vingtaine de kilomètres de la capitale est appelée à devenir un haut lieu du transport mondial.

Par suite d'une accélération qui entraîne son trafic de passagers à doubler tous les cinq ans et ses transports de fret à s'amplifier plus encore, « Aéroport de Paris » a dû faire face à la saturation du Bourget, trop enclavé dans le tissu urbain, et aux limites imposées aux extensions d'Orly : ainsi fut entamée dès 1959 une prospective hardie.

Le site de Roissy fut choisi en fonction d'une somme de considérations : proximité de la capitale, réduction des nuisances, disponibilité de surfaces pour l'établissement de pistes de plus de 3 kilomètres, orientation par rapport aux vents dominants, libération de couloirs et de zones pour l'attente, l'évolution ou l'approche à l'atterrissage.

La réalisation actuelle de Roissy I a mis en place pour 1974, et en vue d'extensions successives pour 1978 et 1985, les accès par l'autoroute A 1, puis la rocade A 86, et une liaison avec le chemin de fer par navettes cadencées d'autocars.

A l'ouverture en mars 1974, la première phase de l'aéroport Charles-de-Gaulle est centrée sur l'aérogare n° 1 et ses sept satellites pour un trafic de 8 à 10 millions de passagers par an, et sur une aérogare de fret équipée d'entrepôts, pour le traitement annuel de 400 000 tonnes de marchandises.

Le fonctionnement de ces deux centres a fait réaliser tout de suite une piste avec réseau de voies de circulation pour avions, des aires de stationnement, des circuits de desserte pour le fret et une partie de la zone d'entretien des appareils. Le premier temps a comporté aussi la totalité des acquisitions foncières, l'essentiel du réseau routier, l'assainissement de la plate-forme, les installations pour l'administration, l'eau, la sécurité et le contrôle.

Il reste aux usagers, et aux visiteurs, le plaisir de découvrir les savantes architectures, heureuses pour l'œil et pour la fonction, qui ont organisé en espaces superposés, les étages de départ, de transfert, d'arrivée, la « bagagerie », les boutiques, l'information, et, lancé sur sa svelte colonne dégageant vues et évolutions, l'élégant centre aéroportuaire de la navigation aérienne.

Ministère des Postes et Télécommunications. — 1974. — N° 4.

*Reproduction interdite sans autorisation de l'Administration.*

